

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 9 DÉCEMBRE 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE.**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx  
Absent : Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1

Un avis de convocation a été notifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. BUDGET 2020
4. TAUX DE TAXES 2020
5. TAUX D'INTÉRÊT 2020
6. NOMBRE DE VERSEMENTS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. ORDRE DU JOUR**

**2019-12-145**

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

### 3. BUDGET 2020

2019-12-146

**ATTENDU QUE** les revenus de la municipalité s'établissent à 1 053 332\$ pour l'année 2020;

#### Revenus

Taxe foncière générale	605 090 \$
Taxe spéciale quotes-parts MRC Papineau	57 028 \$
Taxe spéciale police (SQ)	86 458 \$
Taxe règlement d'emprunt 2019-02	7 777 \$
Taxe sur règlement d'emprunt (Libellules)	890 \$
Tarifcation (fosses septiques)	23 000 \$
Compensations pour les terres publiques	4 000 \$
Transferts	115 439 \$
Services rendus	87 150 \$
Imposition de droits	47 000 \$
Amendes et pénalités	500 \$
Intérêts	10 000 \$
Autres revenus	9 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 053 332 \$</b>

**ATTENDU QUE** les dépenses de la municipalité s'établissent à 1 053 332\$ pour l'année 2020;

#### Dépenses

Administration générale	332 951 \$
Sécurité publique	89 135 \$
Sécurité incendie	196 100 \$
Voirie municipale	219 070 \$
Enlèvement de la neige	155 000 \$
Transport collectif et adapté (quotes-parts MRC Papineau)	4 951 \$
Hygiène du milieu	121 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	37 534 \$
Loisirs et culture	16 062 \$
<b>Total</b>	<b>1 172 303 \$</b>

Excédent de fonctionnement non affecté	-61 276 \$
--	------------

Amortissement	-96 495 \$
---------------	------------

Affectations investissements	33 000 \$
------------------------------	-----------

Règlement d'emprunt 2019-02	5 000 \$
-----------------------------	----------

Règlement d'emprunt 2017-08	800 \$
-----------------------------	--------

<b>Total</b>	<b>1 053 332 \$</b>
--------------	---------------------

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET** résolu que les prévisions budgétaires pour l'année 2020 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. TAUX DE TAXES 2020**

**2019-12-147**

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu que pour l'année fiscale 2020, débutant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020, une taxe générale de 5,52\$ par mille dollars de la valeur réelle, une taxe spéciale de 0,789\$ par mille dollars de la valeur réelle pour les services de la Sureté du Québec et une taxe spéciale de 0,520\$ par mille dollars de la valeur réelle pour les services de la MRC de Papineau, telle que portée au nouveau rôle d'évaluation 2020, soient imposées et prélevées sur tout terrain, lots ou partie de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, ainsi que tout ce qui est incorporé au fonds par la Charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeubles. Une taxe de 890 \$ au total (règlement d'emprunt #2017-08, divisé également entre les immeubles du chemin des Libellules) sera prélevée. Une taxe de 0,071 \$ au total (règlement d'emprunt #2019-02).

Pour complément d'information :

Sureté du Québec : 86 458\$

Quote-part MRC : 57 028\$

Taxe générale : 605 090\$

Tarifcation pour la vidange de fosses septiques :

75\$ / résidence isolée et 37.50\$ / résidence secondaire

Adoptée à l'unanimité

#### **5. TAUX D'INTÉRÊT 2020**

**2019-12-148**

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET** résolu que le taux d'intérêt en vigueur durant l'année 2020 sur les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15%) annuellement.

Adoptée à l'unanimité

#### **6. NOMBRE DE VERSEMENTS**

**2019-12-149**

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu que le nombre de versements pour l'année 2020 sera de quatre (4) versements, soit :

- 20 février 2020
- 20 mai 2020
- 20 août 2020
- 20 novembre 2020

Adoptée à l'unanimité

#### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-12-150**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

**19 h 41**

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE MAYO**

**Par** .....  
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire